

Intervention du représentant Besson-Durieux concernant les ventes des biens des émigrés, lors de la séance du 19 floréal an II (8 mai 1794)

Alexandre Besson

Citer ce document / Cite this document :

Besson Alexandre. Intervention du représentant Besson-Durieux concernant les ventes des biens des émigrés, lors de la séance du 19 floréal an II (8 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 161;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26397_t1_0161_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Restez-y donc. Immortels montagnards, c'est là le vœu le plus prononcé de tous les bons citoyens; purgez le sol de la liberté de tous les traîtres qui l'infestent; que la République une et indivisible soit assise sur des bases immuables, et en achevant un si bel ouvrage vous aurez des droits imprescriptibles à la reconnaissance, non seulement de la génération présente à celle de la postérité la plus reculée. Vive la République, vive la Montagne.»

LAMBERT (*présid.*), BESOMBES fils (*secrét.*),
LEBÉ (*secrét.*).

34

Un membre annonce qu'il est porteur d'une lettre du citoyen Bonnefoy, ex-chanoine, à présent agent national de la commune de Thiers, par laquelle ce citoyen, quoique peu fortuné, offre à la patrie la remise de son traitement, qui est de 645 livres par an.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

35

Une lettre du district d'Abbeville annonce qu'il a été déposé au dépôt national de la monnaie, 2 039 marcs 6 gros d'argenterie et galon, provenant des meubles du fanatisme, détruit dans ce district.

Insertion au bulletin (2).

Le district d'Abbeville, au département de la Somme, vient de déposer à la maison nationale de la monnaie, 2 039 marcs, 6 onces, six gros, tant d'argenterie que galons et étoffes brochées d'or et d'argent, lequel envoi avec ceux précédemment faits forme un total de 4,000 environ, le tout provenant des églises du district d'Abbeville, que le fanatisme expirant a fait fermer (3).

PILET (*commissaire*).

36

L'administration du district de Villefranche-sur-Saône prévient la Convention nationale qu'elle a vendu un bien d'émigré, estimé 31,154 liv., en 28 lots, 149,085 liv. (4).

Les monstres qui vouloient déchirer la patrie [dit BESSON-DURIEUX], doivent bien souffrir de voir que nous nous coalisons, pour ainsi dire, pour acquérir ces biens. Ils ont beau faire, leurs projets seront anéantis tant que nos représentants resteront à leur poste (5).

(*Applaudi.*)

(1) P.V., XXXVII, 66. Bⁱⁿ, 20 flor. (suppl^t); J. Sablier, n° 1306.

(2) P.V., XXXVII, 67. Bⁱⁿ, 20 flor. (suppl^t); J. Sablier, n° 1306.

(3) C 302, pl. 1096, p. 9.

(4) P.V., XXXVII, 67. Bⁱⁿ, 19 flor.; M.U. XXXIX, 311; Feuille Rép., n° 311; J. Perlet, n° 595; Débats, n° 599, p. 297.

(5) C. Eg., n° 629.

37

Celle de Nogent-le-Rotrou (1) annonce que ces biens, dans son ressort, se vendent communément le double de l'estimation (2). Estimés 234,540 liv. ils ont été vendus 474,830 liv. (3).

Insertion au bulletin.

38

Le président annonce que des volontaires de l'armée du Nord demandent à être admis à la barre, pour offrir à la Convention les cinq drapeaux qu'ils ont pris à l'ennemi sur le champ de bataille.

Les plus vifs applaudissements les accueillent (4).

Un secrétaire donne lecture de la lettre suivante, datée du quartier général de Lille, le 16 floréal.

[Le général de division, chef de l'état-major de l'A. du nord, aux c^{ns} membres du C. de S.P.]

« Citoyens représentants,

» Je vous envoie cinq drapeaux pris sur l'ennemi dans la journée du 10 de ce mois; ils vous seront remis par les braves qui les ont arrachés eux-mêmes des mains de nos féroces ennemis: ce sont les citoyens Pinchemaille, grenadier dans le 1^{er} bataillon de la 29^e demi-brigade; Jean-Baptiste Maurisot, sergent au 8^e bataillon des fédérés; Antoine Guillon, volontaire; Menier, caporal au 2^e bataillon des Basses-Alpes; et René Pinot, sergent au 3^e bataillon de la 29^e demi-brigade.

» Ils n'ont demandé, pour toute récompense de leur bravoure, que la permission d'aller offrir eux-mêmes ces drapeaux aux représentants du peuple français, comme un témoignage de leur zèle et de leur dévouement à la patrie. »

» La Convention n'apprendra pas sans intérêt qu'un brave chasseur du 5^e régiment (Antoine Ardouin, natif de Montdidier, département de la Somme), qui lui-même a enlevé un de ces drapeaux, a refusé de le porter à Paris, préférant rester à son poste, pour chercher à en arracher un nouveau aux esclaves.

» Un autre trait qui ne mérite pas moins d'être connu, est celui d'un sous-lieutenant du même régiment, nommé Allé, qui, tenant sur le champ de bataille un drapeau dont il venoit de s'emparer, le jeta dans le fossé pour charger sur une pièce de canon qu'il prit sur l'ennemi avec deux de ses camarades; il reçut dans cette affaire plusieurs blessures, pour lesquelles il est à l'hôpital à Lille. S. et F. »

(La lecture de cette lettre a été souvent interrompue par des applaudissements.)

(1) Eure-et-Loir.

(2) P.V., XXXVII, 67. Bⁱⁿ, 19 flor. et 20 flor. (suppl^t).

(3) Débats, n° 599, p. 297; C. Eg., n° 630; J. Perlet, n° 595.

(4) Débats, n° 596, p. 261.